

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019098CS0105**

Comité Syndical du 8 avril 2019

**Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 9 avril 2019**

OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2018 : compte administratif.

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président propose au Comité Syndical qui l'accepte, Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président, comme Président *ad hoc*.

Le Président Jean-Michel BOLVIN cède la Présidence du Comité Syndical à Monsieur Roland TELMAR.

Monsieur Roland TELMAR demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables qui était joint, dans son intégralité, aux convocations.

Il est indiqué que le compte administratif 2018 est identique au compte de gestion 2018 voté précédemment.

Il est donné lecture, section par section et chapitre par chapitre, du compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables dont la balance générale s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	0,00 <i>A</i>	6 000,00 <i>G</i>
	Section d'investissement	6 000,00 <i>B</i>	4 000,00 <i>H</i>
		+	+
Reports de l'exercice 2017	Section de fonctionnement (002)	0,00 <i>C</i>	0,00 <i>I</i>
	Section d'investissement (001)	4 000,00 <i>D</i>	0,00 <i>J</i>
		=	=
Total (réalisations + reports)		10 000,00 <i>= A + B + C + D</i>	10 000,00 <i>= G + H + I + J</i>
Rar à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00 <i>E</i>	0,00 <i>K</i>
	Section d'investissement	0,00 <i>F</i>	0,00 <i>L</i>
	Total des Rar	0,00 <i>= E + F</i>	0,00 <i>= K + L</i>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	0,00 <i>= A + C + E</i>	6 000,00 <i>= G + I + K</i>
	Section d'investissement	10 000,00 <i>= B + D + F</i>	4 000,00 <i>= H + J + L</i>
	Total cumulé	10 000,00 <i>= A + B + C + D + E + F</i>	10 000,00 <i>= G + H + I + J + K + L</i>
Total Général		0,00	

Fonctionnement - Recettes		Titres émis
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00
Total		6 000,00

Investissement - Dépenses		Mandats émis	RAR	Année 2018
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	6 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2017	4 000,00	0,00	4 000,00
Total		10 000,00	0,00	10 000,00
Investissement - Recettes		Titres émis	RAR	Année 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	0,00	4 000,00
		4 000,00	0,00	4 000,00

Mademoiselle Laure GAUTHIER précise que :

- **La clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Energies Renouvelables et des exercices antérieurs cumulés est de 0,00 €.**

Le Président Jean-Michel BOLVIN assiste à la discussion.

Il n'est posé aucune question par les membres du Comité Syndical.

Le Président Jean-Michel BOLVIN quitte la salle de réunion avant les opérations de vote.

Le 1^{er} Vice-Président précise que les modalités de vote du compte administratif du budget annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le 1^{er} Vice-Président propose de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

56 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - par voie de conséquence, le compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le compte administratif 2018 du budget annexe Energies Renouvelables.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.